

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 mars 2013
(convocation du 11 mars 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Mars Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick à partir de 12h15
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard
M. FLORIAN Nicolas à M. FAVROUL Jean-Pierre à partir de 12h00
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12h00
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 12h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 12h15
M. BAUDRY Claude à M. TRIJOLET Thierry à partir de 12h15
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques à partir de 12h30
Mme BREZILLON Anne à Mme LIRE Marie-Françoise jusqu'à 10h30
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BONNEFOY Christine
Mme CHAVIGNER Michèle à M. DUART Patrick
M. COUTURIER Jean-Louis à M. EGRON Jean-François
M. DAVID Jean-Louis à Mme WALRYCK Anne à partir de 11h45
M. DAVID Yohan à Mme COLLET Brigitte
Mme DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan à partir de 11h50
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
M. DUCASSOU Dominique à M. DUPRAT Christophe

M. DUPOUY Alain à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
Mme FOURCADE Paulette à Mme LIMOUZIN Michèle
M. GALAN Jean-Claude à Mme MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h00
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h20
M. HURMIC Pierre à Mme NOEL Marie-Claude
M. JOUBERT Jacques à M. LABARDIN Michel à partir de 12h00
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h15
Mme LAURENT Wanda à M. GELLE Thierry
M. LOTHAIRE Pierre à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10h00
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à partir de 10h40
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUERON Robert à M. QUANCARD Denis
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime
Mme TOUTON Elisabeth à M. BRON Jean-Charles

LA SEANCE EST OUVERTE

Etudes préliminaires à la création du pôle d'échanges au croisement de la voie ferrée de ceinture et de la future ligne D du tramway -
 Convention entre l'Etat, la Région, la Communauté urbaine de Bordeaux, la Ville du Bouscat, RFF et la SNCF Gares&Connexions -
 Approbation - Autorisation de signature

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Région, autorité organisatrice des transports ferroviaires régionaux, souhaite favoriser le développement durable des transports collectifs et en particulier l'intermodalité à travers l'aménagement de pôles d'échanges multimodaux. La création de pôles d'échanges représente d'ailleurs l'une des priorités du Contrat de projets État-Région (CPER) 2007-2013.

L'interconnexion des réseaux de transport collectif dans l'agglomération bordelaise est, en effet, essentielle dans les questions de mobilité afin d'offrir des offres alternatives performantes à l'utilisation individuelle de la voiture. Ainsi les enjeux d'intermodalité entre les réseaux (Ter, tramway, bus, cars...) sont à privilégier et dans cette perspective, la réflexion sur la création et l'aménagement de pôles d'échanges est une action récurrente.

Les pôles d'échanges visent à adapter l'espace de transport aux besoins des voyageurs par une organisation efficace (conditions d'accès aisées pour l'ensemble des modes, correspondances lisibles, information...), tout en veillant à assurer une bonne insertion urbaine au sein du quartier.

Aussi, afin de répondre aux besoins de déplacements et à la problématique de desserte du quadrant Nord-Ouest de l'agglomération, la Communauté urbaine de Bordeaux a décidé de développer son réseau de tramway dans ce secteur avec la mise en service fin 2016 de la ligne D. Cette ligne reliera la place des Quinconces à Bordeaux au carrefour de Cantinolle à Eysines, complétant ainsi le réseau radial du tramway sur l'axe très fréquenté de la route du Médoc.

La nouvelle ligne de tramway D croisera la voie ferrée de ceinture de l'agglomération au Bouscat en limite de Bruges.

Dans le prolongement de la réflexion sur le Schéma Régional des Infrastructures, des Transports et d'intermodalité, la Région souhaite améliorer la nature et la consistance des services et des dessertes ferroviaires. La création d'un pôle d'échanges multimodal au croisement de la voie ferrée de ceinture et de la future ligne D, avec la construction d'une nouvelle halte ferroviaire en lien avec la future station de tramway, s'inscrit dans cette dynamique et dans celle de constitution d'un réseau structurant d'agglomération dans le prolongement de projets tels que la réalisation du Tram-Train du Médoc et la réouverture du Triangle des Echoppes qui connectera la gare de Pessac à la voie ferrée de ceinture.

Ainsi, sur l'initiative de la Région et au regard des enjeux d'urbanisme et de déplacements du secteur à l'intersection de la voie ferrée de ceinture et de la future ligne D du tramway, les partenaires concernés, l'État, la Région, la Communauté urbaine de Bordeaux, la Ville du Bouscat, RFF et la SNCF Gares&Connexions, souhaitent lancer des études préliminaires afin d'étudier la réalisation d'un pôle d'échanges avec la construction d'une nouvelle halte ferroviaire.

Afin de mener un travail partenarial et d'engager une réflexion sur la faisabilité du pôle d'échanges, les partenaires décident de lancer des études préliminaires d'aménagement du pôle et des études préliminaires ferroviaires.

A cet effet, sous le pilotage de la Région, les partenaires concernés, l'État, la Cub, la Ville du Bouscat, RFF, SNCF Gares et connexions et la Région s'accordent sur la conduite de deux séries d'études concomitantes:

- les études préliminaires ferroviaires sous maîtrise d'ouvrage RFF d'un montant de 80 000 € HT ;
- les études préliminaires d'aménagement du pôle d'échanges sous maîtrise d'ouvrage CUB d'un montant de 40 000 € HT.

Une convention est proposée pour préciser le contenu, les modalités de réalisation, de suivi et de financement de ces études.

Le coût global de ces études est donc estimé à 120 000€ HT (dont 40 000 € HT sous maîtrise d'ouvrage CUB). Le plan de financement prévisionnel de l'ensemble des études estimé à 120 000 € HT est le suivant :

	Etat	Région	CUB	Ville du Bouscat	RFF	SNCF	Total
Etudes préliminaires ferroviaires Maîtrise d'ouvrage RFF	8 000,00	28 000,00	12 000,00	4 000,00	20 000,00	8 000,00	80 000,00
Soit	10,00%	35,00%	15,00%	5,00%	25,00%	10,00%	100,00%
Etudes préliminaires aménagement pôle Maîtrise d'ouvrage CUB	4 000,00	12 000,00	18 000,00	6 000,00	0,00	0,00	40 000,00
Soit	10,00%	30,00%	45,00%	15,00%	0,00%	0,00%	100,00%
Total	12 000,00	40 000,00	30 000,00	10 000,00	20 000,00	8 000,00	120 000,00
Soit	10,00%	33,33%	25,00%	8,33%	16,67%	6,67%	100,00%

Ainsi, sur présentation des pièces justificatives, les incidences financières pour notre Établissement Public, sont les suivantes :

Pour les études sous maîtrise d'ouvrage RFF :

- versement par la CUB d'une subvention à hauteur de 15% (dépense estimée à 12 000€) du montant des études préliminaires ferroviaires dont RFF est maître d'ouvrage qui sera mandatée sur le Budget Principal – Chapitre 204 – Compte 204181 - Fonction 8222 - CRB KB00 Programme TAB.

Pour les études sous maîtrise d'ouvrage Cub :

- le coût des études préliminaires d'aménagement du pôle d'échange, dont notre établissement est maître d'ouvrage est estimé à 40 000€, qui seront mandatées sur le Budget Principal - Chapitre 20 - Compte 2031 - Fonction 8222 - CRB KB00 - Programme TAB ;

La CUB percevra :

- une participation de l'Etat pour un montant estimé à 4 000€ (10% des dépenses d'études préliminaires d'aménagement du pôle) à imputer sur le Budget Principal – Chapitre 13 – Compte 1321 – Fonction 8222 – CRB KB00 – Programme TAB ;
- une participation de la Région pour un montant estimé à 12 000€ (30% des dépenses d'études préliminaires d'aménagement du pôle) à imputer sur le Budget Principal – Chapitre 13 – Compte 1322 – Fonction 8222 – CRB KB00 – Programme TAB ;

- une participation de la Ville du Bouscat pour un montant estimé à 6 000€ (15% des dépenses d'études préliminaires d'aménagement du pôle) à imputer sur le Budget Principal – Chapitre 13 – Compte 13241 – Fonction 8222 – CRB KB00 – Programme TAB.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants ;

VU la délibération n°2007/0216 du conseil communautaire en date du 30 mars 2007 relative aux pôles d'échanges ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les enjeux d'intermodalité entre les réseaux (Ter, tramway, bus, cars...) sont à privilégier pour offrir des alternatives performantes à l'utilisation individuelle de la voiture et que l'intermodalité constitue un facteur d'optimisation du transport public urbain ;

DECIDE

Article 1 : Les termes de la convention pour les études préliminaires à la réalisation du pôle d'échanges du Bouscat sont approuvés ;

Article 2 : Monsieur le président est autorisé à signer la convention pour les études préliminaires à la réalisation du pôle d'échanges du Bouscat ;

Article 3 : Les dépenses résultant de cette opération seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet au Budget Principal :

- Pour la participation aux études préliminaires ferroviaires dont RFF est maître d'ouvrage : Budget Principal – Chapitre 204 – Compte 204181 - Fonction 8222 - CRB KB00 - Programme TAB ;
- Pour le paiement des dépenses liées aux études préliminaires d'aménagement du pôle d'échange, dont notre établissement est maître d'ouvrage : Budget Principal - Chapitre 20 - Compte 2031 - Fonction 8222 - CRB KB00 - Programme TAB.

Article 4 : Les recettes résultant de cette opération seront imputées au Budget Principal :

- Participation de l'Etat : Budget Principal – Chapitre 13 – Compte 1321 – Fonction 8222 – CRB KB00 – Programme TAB ;
- Participation de la Région : Budget Principal – Chapitre 13 – Compte 1322– Fonction 8222 – CRB KB00 – Programme TAB ;
- Participation de la Ville du Bouscat : Budget Principal – Chapitre 13 – Compte 13241 – Fonction 8222 – CRB KB00 – Programme TAB.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 mars 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 AVRIL 2013**

PUBLIÉ LE : 5 AVRIL 2013

M. CHRISTOPHE DUPRAT